

École élémentaire publique Jean Gautier à Sacy-le-Grand (Oise)

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE

Séance ordinaire du vendredi 22 octobre 2021 (durée 1h20)

Sous la présidence de

Madame Mélanie TETU, *directrice et professeur des écoles du CM2,*

Etaient présents :

- Madame le maire adjoint de la commune de Sacy-le-Grand, *chargée des affaires scolaires,* Madame VREVEN
- *Les représentantes des parents d'élèves élus :*
Mesdames AKABLI, COTE, CROCHU, LAURET, MIRRE, TREVISAN, GIMENEZ,
- *Les adjoints des classes maternelles et élémentaires :*
Mesdames CARRARA (PS-MS), Mme SIEGFRIED (MS-GS), CAPOULADE (GS-CP), MABILLOTTE (CP-CE1), MARQUES DE MELO (CE1-CE2), PATHENAY (CE2-CM1), GERY (PS-MS et CM2)

Étaient excusées :

- Madame le maire de la commune de Sacy-le-Grand, Madame PERRAS-JUPIN,
- Madame PECQUEUX (*Inspectrice de l'Education nationale chargée de la circonscription de Clermont*)
- Madame POGY (*membre du RASED*)
- *Les représentantes des parents d'élèves élus :* Mesdames HERMANDESSE, QUENAULT

Ordre du jour

1. Installation du conseil d'école et fonctionnement :

Chaque membre du conseil se présente lors d'un tour de table.

Les parents d'élèves élus sont un lien entre les parents d'élèves de l'école et les enseignants de cette même école. Ils doivent communiquer avec les autres parents.

Ils sont les porte-paroles de tous les parents de l'école primaire de Sacy-Le-Grand.

Les personnes qui assistent à une réunion avec voix délibérative, peuvent donner leur avis et voter.

Les personnes qui assistent aux réunions du conseil d'école avec voix consultative donnent leur avis mais ne peuvent pas voter.

Pour l'école de sept classes, peuvent délibérer et voter : le maire (ou son représentant), un conseiller municipal, sept représentants des parents d'élèves, le DDEN, le membre du RASED et les sept maîtres de la classe (ou remplaçants en exercice le jour du vote). Soient 18 votants.

Les représentants des parents d'élèves suppléants ne peuvent ni prendre part au débat ni participer au vote, sauf lorsqu'ils remplacent un titulaire absent.

2. Résultats des élections des représentants des parents d'élèves :

Suite à la consultation des membres du conseil d'école, lors de la réunion ordinaire du 16 octobre 2020, l'élection des représentantes des parents d'élèves a lieu uniquement par correspondance. Le vendredi 8 octobre 2021 a eu lieu le dépouillement des bulletins de vote.

Participation	
Modalité de vote	Exclusivement par correspondance
Nombre d'inscrits	233
Nombre de votants	91
Nombre de bulletins blancs ou nuls	10
Nombre de suffrages exprimés (S)	81
Taux de participation	39.06%

Résultats	
Nombre de sièges à pourvoir (N)	7
Quotient (S/N)	11.57

Ont été élus dans l'ordre suivant Mesdames :

Mme COTE Flavie

Mme AKABLI Aurore

Mme CROCHU Nancy

Mme TREVISAN Laure

Mme MIRRE Mélissa

Mme HERMANDESSE Stéphanie

Mme LAURET Floriane, titulaires

Mme QUENAULT Claire

Mme GIMENEZ Nolwenn, suppléantes

3. Règlement intérieur :

Au règlement départemental des écoles de l'Oise, consultable par les familles via internet, nous ajoutons « les règles de vie » de notre école.

Du fait de sa longueur, le règlement départemental et les « règles de vie de notre école » seront diffusés sur l'ENT.

La directrice précise qu'il n'y a pas de modification cette année mis à part la partie « communication avec les parents » qui se fait depuis cette année uniquement via l'ENT de l'école.

Soumis à l'approbation de la présente assemblée, le règlement intérieur est voté à l'unanimité.

4. Effectifs de l'année scolaire 2021-2022, répartitions et prévisions rentrée 2022 :

	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL
Rentrée 2021	21	19	18	21	23	18	20	23	163
Rentrée 2022	22	21	19	18	21	23	18	20	162

Les répartitions sont les suivantes pour l'année en cours au 19/10/21 :

		PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL
PS-MS	Emilie CARRARA Julie GERY	21	4							25
MS-GS	Stéphanie SIEGFRIED		15	8						23
GS-CP	Marie CAPOULADE			10	11					21
CP-CE1	Sylvie MABILLOTTE				10	12				22
CE1-CE2	Stéphanie MARQUES DE MELO					11	13			24
CE2-CM1	Anna PATHENAY						5	20		25
CM2	Mélanie TETU Julie GERY								23	23

5. Projets éducatifs menés et envisagés:

- Demande faite pour recruter un volontaire en service civique (VSC) auprès de l'éducation nationale en septembre (missions : contribuer à l'inclusion des élèves en situation de handicap, savoir rouler à vélo, génération JO 2024, cinéclubs)
- Rentrée en fanfare le mardi 12 octobre, organisée par la Manekine et la CCPOH reportée à cause du mauvais temps.

- En collaboration avec la mairie : Nettoyons la nature à partir de la grande section vendredi 01/10/21 l'après-midi (5 parcours – 5 classes) en lien avec le projet d'école.
- Elections du CME prévues aujourd'hui, sont reportées au vendredi 19/11/21 comme 2 classes sont fermées.
- En collaboration avec la mairie : Commémoration du 11/11/21 : lecture de textes et Chant la Marseillaise.
- Inscriptions à la Manekine faites pour les 7 classes en lien avec le projet d'école.
Le spectacle des PS-MS a été annulé deux jours avant car pas de bus possible. Un autre spectacle aura lieu au printemps.
Le coût du bus est pris en charge par la CCPOH et le coût des spectacles par la coopérative scolaire.
- Les classes de CP-CE1 et CM2 sont inscrits au dispositif classe sportive (découvrir les JO, les valeurs olympiques, travail pédagogique en classe et invitation à différentes manifestations hors temps scolaires).
- Sortie payante au hockey avec priorité aux 2 classes sportives
- Pas de marché de Noël cette année mais une kermesse et chorale (thème le cinéma) 02/07/2022.
- Réalisation d'un challenge athlétisme en fin d'année pour toutes les classes.
- Classe des CP/CE1 : projet cinéma avec créations de films.
- Classe des GS/CP : projet Monsieur/Madame avec écriture d'un livre.
- Semaine du goût : classe de PS-MS et classe de MS-GS
- Projet création d'un kamishibai avec la classe de CM2 avec présentation à la classe des PS-MS.
- Classe de découverte du 13 au 19 mars pour les CE2/CM1 et les CM2 : 426 € par enfant.
Chalet le Chenex à Saint Paul en Chablais (ski, biathlon, chien de traîneau, intervention avalanche, tourneur sur bois) susceptible de modification ainsi que le tarif.
CM2 et CE2-CM1 = 41 élèves partants sur 48, 22 sur 25 en CE2 –CM2, 19 sur 23 en CM2.
Leur non départ n'est pas un problème financier.
La coopérative scolaire participera à la hauteur de 5000€, pour la participation de la mairie le budget est à venir.
Nouveau tarif en fonction des nouveaux effectifs et encadrement.
Une réunion pour cette classe de découverte aura lieu à la rentrée.
- Sorties scolaires pour les autres classes en fin d'année.
- Sortie de Noël au cinéma pour toutes les classes le vendredi 10 décembre 2021 :
Le matin pour les classes de PS-MS et MS-GS : petit lièvre brun fête Noël
L'après-midi : GS-CP CP-CE1 CE1 CE2 : Elkfins opération pâtisserie
CE2-CM1, CM2 : Mystère
Participation de la mairie (800 €) et de la coopérative scolaire (le reste).
Coût de la sortie : Bus = 640 €, 652 € (4€ par enfant).
- Pour la classe des CM2 : 2 projets autour des marais de Sacy.

Le 1^{er} avec l'association les amis du marais et alentours :

- un rappel "léger" sur l'histoire du Marais (un peu de Jules César, un peu plus de Henri IV),
- un développement sur les évolutions locales lors du XIX^{ème} et XX^{ème} siècle.
- travail sur le couple passé / présent sur le marais et Sacy le grand.

LE 2d avec le SMOA : L'eau et la biodiversité

- Pour toutes les classes, intervention de la diététicienne qui est présente une fois par mois à la pharmacie de Sacy. Projet sur l'équilibre alimentaire
- Photos scolaires réalisées le 24/09/21
- Tests salivaires le mardi 9 novembre le matin

6. Coopérative scolaire :

Mme PATHENAY est la mandataire de la coopérative scolaire affiliée à l'Office de la coopération à l'école pour cette année scolaire. Elle nous fait part du bilan financier de l'exercice 2020-2021.

La commission de vérification s'est réunie à l'école en septembre 2020 en présence de :

- Madame TREVISAN, parent d'élève,
- Madame TETU enseignante,
- Madame PATHENAY, mandataire

Compte de fonctionnement général du 1.09.2020 au 31.08.2021

CHARGES

6070 0008	Achats d'objets à revendre	176,35
6168 1008	Assurances	47,25
6181 0008	Activités éducatives	9 297,01
6270 0008	Frais bancaires	18,00
6586 0008	Cotisations versées à l'OCCE 60	336,42
6700 0008	Dépenses exceptionnelles	0,00
6800 0008	Biens durables	474,94

Total des charges (A) : 10 340,07

PRODUITS

7070 0008	Ventes d'objets	1 753,72
7080 0008	Activités éducatives	7 855,00
7410 0008	Subventions des collectivités locales (3)	1 500,00
7551 0008	Contributions participatives	0,00
7551 1008	Subventions d'associations	0,00
7562 0008	Participations des familles	133,00
7700 0008	Recettes exceptionnelles	5 127,45

Total des produits (B) : 16 360,17

Résultat de l'année 2020 - 2021 (B-A) (+/-) : 6 010,20

Bilan simplifié au 31 Août 2021

ACTIF

Solde des comptes au 31/08/2021

512	Banque(1)	0,00
514	Banque Postale, ex-CCP (1)	0,00
530	Caisse en espèces (2)	0,00
5..	Autre compte	15 584,94
	478.1 Erreur débitrice :	0,00

Total de l'actif : 16 584,94

PASSIF

110	Report à nouveau au 1.09.2020 :	9 565,74
	Égal à l'actif - passif au 31.08.2020	
	Résultat de l'année 2021 :	6 019,20
	478.2 Erreur créditrice :	0,00

Total du passif : 16 584,94

La différence entre l'actif et le passif est : 0,00

Le bilan simplifié est équilibré.

(1) Compte bancaire 512 :

Le Mandataire de la coopérative ou du foyer doit fournir la copie d'un relevé de compte bancaire, où figure le solde indiqué en 512, et doit compléter le tableau (rapprochement bancaire) ci-dessous :

Solde indiqué sur le relevé bancaire fourni : 0,00

n° chèques	chèques ou versements	Dates	Montants

Solde indiqué dans le bilan (case 512) : 0,00
Le rapprochement bancaire est bon.

(2) Arrêté de caisse au 31 août 2021 :

La caisse n'étant pas un compte bancaire, les sommes indiquées doivent être vérifiées par deux personnes non-mandataires :

	Montre	Nombre	Somme
Billets:	200,00	0	0,00
	100,00	0	0,00
	50,00	0	0,00
	20,00	0	0,00
	10,00	0	0,00
	5,00	0	0,00
Pièces:	2,00	0	0,00
	1,00	0	0,00
	0,50	0	0,00
	0,20	0	0,00
	0,10	0	0,00
	0,05	0	0,00
	0,02	0	0,00
	0,01	0	0,00

Solde indiqué dans le bilan (case 530) : 0,00

L'arrêté de caisse est bon.

(3) Détails et justifications des subventions enregistrées en compte 7410 :

Les subventions de l'État, des collectivités locales ou territoriales, doivent être enregistrées et justifiées par des copies d'extraits de compte bancaire ou des notifications d'attribution.

Origine des subventions	Montants	Dates de versement	Destination des subventions	Reliquats non dépensés au 31 Août 2021
Mairie de Sacy-le-Grand	1 500,00	02/08/2021	Coopérative scolaire	1 500,00
	0,00			0,00
	0,00			0,00
	0,00			0,00
	0,00			0,00
	0,00			0,00
total :	1 500,00			0,00

Le total des montants correspond au compte 7410.

Ce budget permet de financer les activités éducatives.

La commission a souligné une gestion rigoureuse. Aucune irrégularité dans la gestion des activités coopératives n'a été relevée.

Conformément à la réglementation statutaire en vigueur, le compte rendu financier est communiqué lors de la première séance du conseil d'école.

La mandataire souligne que les participations des familles sont très faibles depuis deux ans. Mme CROCHU fait remarquer qu'il faudrait refaire un mot pour rappeler aux familles qu'elles peuvent toujours participer.

7. Protocole continuité pédagogique 2021-2022 :

Lors des fermetures de classe ou confinement, la continuité pédagogique est destinée à s'assurer que les élèves poursuivent des activités scolaires leur permettant de progresser dans leurs apprentissages. Les activités proposées s'inscrivent naturellement dans le prolongement de ce qui s'est fait en classe auparavant et/ou dans une préparation possible de ce qui sera fait dès le retour à l'école. Il convient que le travail demandé soit régulier. Il doit pouvoir être réalisé dans un temps adapté, indiqué explicitement. Les travaux proposés sont adaptés à l'âge et à la maturité des élèves.

Les maitresses utiliseront exclusivement l'ENT (messagerie de l'ENT ou applications diverses : cahier multimédia, blog ...)

Pour rappel : les parents d'élèves doivent « viser » les mots des cahiers de liaison afin d'informer les enseignantes qu'ils ont pris connaissances des mots.

8. Livret scolaire unique, carnet de suivi des apprentissages, évaluation nationale CP-CE1, évaluation académique CE2 :

LSU, carnet de suivi : Ils seront communiqués 2 fois en février et en fin d'année scolaire.

Evaluation nationale CP-CE1:les résultats ont permis d'identifier, de confirmer les besoins des élèves.

Ces résultats sont ou seront communiqués aux parents.

Un second temps d'évaluation aura lieu à mi parcours uniquement pour les CP en janvier 2021.

En CE2 des évaluations académiques ont eu lieu.

Les LSU ne seront plus imprimés et seront consultables sur Educonnect. (à suivre si la modification est faite par l'éducation nationale car il existe un problème pour les fratries école – collège).

Les livrets de maternelle seront envoyés par mail en février et imprimés en fin d'année scolaire uniquement.

9. APC, RASED :

- **APC** :Elles sont menées par les enseignants. Les élèves concernés sont ceux qui éprouvent des difficultés temporaires dans les apprentissages ou pour un projet particulier. Elles ont lieu le soir de 16h30 à 17h30 selon les enseignantes. Il se peut qu'il y ait des échanges de services selon les besoins des élèves. Les parents en seront informés.
- **RASED** : Réseau d'Aide Spécialisé aux Elèves en Difficultés :C'est un dispositif national gratuit destiné aux élèves en difficultés. L'équipe se compose : uniquement d'une psychologue scolaire, madame POGY. Les enseignants, tout comme les parents, peuvent faire appel à elle en cas de nécessité.

10.Sécurité (PPMS et exercices associés) :

Des exercices obligatoires sont à mettre en place au sein de l'école durant cette année scolaire :

o2 exercices d'évacuation (alerte incendie)

o2 exercices PPMS (Plan particulier de Mise en Sécurité) PPMS un risque majeur et un attentat intrusion.

Un exercice d'évacuation a été réalisé le 07/10/2021. Un PPMS attentat intrusion a été réalisé le 19/10/2021.

Les exercices se sont bien déroulés même si les enfants n'ont pas pu se cacher au vu du protocole sanitaire. Les élèves ont su respecter les consignes de calme et de silence données par les enseignants et ont bien reconnu les 2 sonneries différentes.

Remerciements : les employés municipaux de leur efficacité pour donner l'alerte.

Les comptes rendus sont remis en mairie après chaque exercice.

A ce jour, nous sommes au protocole de niveau 1. (plus de masque pour les enfants, masque pour les adultes uniquement dans les lieux clos (le hall en fait parti).

Le masque n'est plus obligatoire dans les espaces extérieurs depuis le lundi 11 octobre. Nous vous rappelons d'être vigilant tout de même car le virus circule toujours.

La distanciation physique doit cependant toujours être recherchée le plus possible.

11. Présentation du projet EPS :

- EPS avec Mr Dominique Garat, agent territorial, éducateur sportif agréé par les autorités académiques, assiste les maîtres lors de l'enseignement de l'activité physique et sportive pour 9 heures hebdomadaires. Cette année Mr Garat intervient sur toutes les classes pour que les maternelles puissent aller à la salle de sport.

Un projet pédagogique annuel est déposé et validé par Monsieur l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale de l'Oise.

1^{er} trimestre : du 02/09/21 au 17/12/21

Piscine : du 20/09/21 au 17/12/21 CE2-CM1 /CM2 (EV 14h15)

Lundi		Jeudi	
8h45-9h30	Mme CAPOULADE (GS-CP)		
9h30-10h15	Mme CARRARA (PS-MS)		
10h15-11h	Mme SIEGFRIED (MS-GS)		
11h-11h45	Mme MABILLOTTE (CP-CE1)		
13h30-14h30	Piscine Mme TETU - Mme PATHENAY	13h30-14h30	Mme MARQUES DE MELO (CE1-CE2)
14h30-15h30	Piscine Mme TETU - Mme PATHENAY	14h30-15h30	Mme CAPOULADE (GS-CP)
15h30-16h30	Mme MARQUES DE MELO (CE1-CE2)	15h30-16h30	Mme PATHENAY (CE2-CM1)

2^{ème} trimestre : du 03/01/22 au 25/03/22

Lundi		Vendredi	
8h45-9h30	Mme CAPOULADE (GS-CP)		
9h30-10h15	Mme CARRARA (PS-MS)		
10h15-11h	Mme SIEGFRIED (MS-GS)		
11h-11h45	Mme TETU (CM2)		
13h30-14h30	Mme PATHENAY (CE2-CM1)	13h30-14h30	Mme MARQUES DE MELO (CE1-CE2)
14h30-15h30	Mme MARQUES DE MELO (CE1-CE2)	14h30-15h30	Mme PATHENAY (CE2-CM1)
15h30-16h30	Mme MABILLOTTE (CP-CE1)	15h30-16h30	Mme CAPOULADE (GS-CP)

3^{ème} trimestre : du 22/03/21 au 06/07/21

Piscine : du 28/03/22 au 17/06/22 CP-CE1/ CE1-CE2 (EV 15h05)

Lundi		Jeudi	
8h45-9h30	Mme CAPOULADE (GS-CP)		
9h30-10h15	Mme CARRARA (PS-MS)		
10h15-11h	Mme SIEGFRIED (MS-GS)		
11h-11h45	Mme TETU (CM2)		
13h30-14h30	Mme PATHENAY (CE2-CM1)	13h30-14h30	Mme MARQUES DE MELO (CE1-CE2)
14h30-15h30	Piscine Mme MABILLOTTE- Mme MARQUES DE MELLO	14h30-15h30	Mme CAPOULADE (GS-CP)
15h30-16h30	Piscine Mme MABILLOTTE- Mme MARQUES DE MELLO	15h30-16h30	Mme PATHENAY (CE2-CM1)

- La piscine a lieu du 20/09/21 au 17/12/21 pour les CE2-CM1 et les CM2 et aura lieu du 28/03/22 au 17/06/22 pour les CP-CE1 et les CE1 CE2.

Nous avons besoin de parents agréés pour nous accompagner dans l'eau. Sans parent les séances seront annulées. (Se renseigner auprès de Mme la directrice pour passer l'agrément : 2/11/21-4/11/21-22/02/22- 24/02/22).

12. Communication école/ famille :

Les maîtresses rappellent les diverses modalités et outils de communication :

• Le cahier de liaison sur l'ENT désormais : c'est l'outil de communication réciproque. Il permet d'informer sur la vie de l'école (réunions, sorties, demandes diverses, assurances, retards, absences, etc.). Il faut bien penser à confirmer la lecture du mot que nous puissions savoir si le mot a été lu.

Seuls certains documents passeront via des pochettes. (autorisations à remplir par exemple). Il est donc essentiel de le consulter très régulièrement pour suivre la scolarité des enfants.

- l'ENT
- Le cahier de textes ou l'agenda ;
- La pochette des évaluations;
- Les cahiers du jour à faire signer régulièrement ;
- Le livret scolaire unique (LSU).

Les maîtres soulignent que toute demande de rendez-vous ou d'attestation, se formule par écrit via l'ENT.

Il n'est pas possible d'organiser des entretiens informels à la porte de l'école.

Nous vous rappelons que l'ENT est un outil de travail et qu'il ne faut pas exiger des enseignantes qu'elles répondent à vos sollicitations impérativement et rapidement.

13. Mairie :

Budget affecté par la commune :

Fonctionnement : 7 500€(Fournitures scolaires)

Subvention mairie : Coopérative : **1 500 €**

Coût piscine : **2 200 €(Bus payé par la commune)**

Cette année la mairie ne subventionnera pas un spectacle de Noël (décision des enseignants) mais offrira en plus des chocolats, 1 place de cinéma dans la mesure des montants alloués les années précédentes.

Investissement : Achat de deux VPI : **9 500€+** installation électrique en lien : **388 euros**

Subvention éducation nationale : **5 400 € Reste à charge communale : 4 488 euros**

Travaux réalisés :

Après le démoussage du toit du bâtiment principal de l'école Jean Gautier l'été dernier, il est apparu nécessaire de refaire l'étanchéité de l'auvent situé au-dessus de la porte d'entrée, pour éviter toute dégradation.

- Les travaux ont été réalisés pour un montant de **1473 euros**.

De nouveaux travaux d'entretien ont été effectués cet été au sein du groupe scolaire Jean Gautier.

- Une importante fuite d'eau subie l'an dernier avait fait apparaître que l'installation plomberie située dans le vide sanitaire de l'école était à refaire.

Ces travaux de remise en état des canalisations et des vannes ont été réalisés pour un montant de **2 388 euros, avec une participation de la CCPOH** au titre du fonds de concours de **995 euros**.

- Des fuites d'eau ont également nécessité une remise en état de la toiture au niveau du local technique de l'école pour un montant de **3 520 euros**.
- réfection d'un solin en ciment sur la toiture de l'école : **432 euros**

ENT : financé par la collectivité, pour un coût de 1,55 € HT soit **1,86 Euros TTC par élève**.

Projets :

- Nettoyons la nature
- Élection d'un Conseil Municipal Enfants en novembre (le 19 novembre 2021)
Les encadrantes sont **mesdames Defrance, Dréville, Sturaro et Drobnjak**
- Soutien financier à la classe de découverte (montant indéterminé à ce jour, prévision budgétaire à venir) Vote favorable du conseil municipal le 20 octobre 2021

Cantine : changement de prestataire depuis la rentrée par le biais d'un groupement de commande avec la CCPOH : Mille et un Repas – cuisine centrale basée à Pont Sainte Maxence.

Le four de la cantine est hors service.

Un nouveau four a été commandé et est depuis installé pour un montant de **2500 euros**. Une mise en place en triphasé a été effectuée par l'électricien C2MS pour un montant de **458 euros**

Questions de parents :

Modulaire : Température et accès des toilettes par l'extérieur. Ce sujet a été évoqué par la **Mairesse** au Conseil de juin 2020. Celle-ci avait indiquée qu'une réflexion allait être lancée pour aboutir d'ici 2 ans soit juin 2022. Peut-on avoir un retour?

Réponse de Mme Le Maire : Rappel du contexte : pour donner suite à une proposition d'ouverture de classe acceptée par la commune **en septembre 2016**, afin d'éviter de charger les niveaux existants et accueillir un effectif croissant, un modulaire a été installé et est depuis en location. Aujourd'hui il reste le seul moyen de permettre d'accueillir les effectifs de l'école avec les contraintes liées à cette structure, l'ensemble des locaux existants étant occupés par des classes et la cantine scolaire.

La réflexion est engagée et les contraintes liées à l'évolution de cet espace sont en cours de définition

- Actuellement et après une année particulière liée à la crise sanitaire qui a décalé des travaux et des octrois de subventions (MSP notamment, service nécessaire et créé par la commune), le budget communal nécessite une phase de remise à niveau en cours qui permettra de programmer de gros travaux dans les prochaines années **mais malheureusement pas à l'horizon 2022**.
- Le projet de la suppression du modulaire est lié à une réflexion globale autour de l'accueil au sein de l'école qui implique de nombreuses situations avec un coût budgétaire qui devra être estimé à une grande échelle avec l'intervention de professionnel compétent (architecte ou bureau d'étude) : Pour exemple un coût actuel estimé de la construction d'une cantine est de **1 million 300 000 euros**. (Source communes voisines qui engagent cette réflexion et ont consulté des architectes) Même si des subventions peuvent être sollicitées, il y a toujours un reste à charge sur le budget communal lui-même essentiellement alimenté par l'impôt.
- Une programmation de travaux n'enlèvera pas de sitôt le modulaire car celui-ci devra toujours accueillir la classe en attendant la réalisation des dits travaux qui se font généralement sur une année. La commune devra donc estimée une poursuite de paiement de location plus l'avance de trésorerie sur les travaux en cours.

Cette longue explication pour indiquer que le sujet est toujours d'actualité mais particulièrement complexe sur sa mise en route avec des délais qui seront imprescriptibles (étude, demande de subvention, dépôt éventuel de permis de construire et réalisation).

-proposition "banc des copains" à mettre en place dans les récréations pour favoriser l'entraide et la bienveillance.

Réponse de Mme Le Maire : Une administrée à fait cette suggestion directement auprès de la mairie. Mme le Maire émet un avis favorable à ce projet qui nécessitera une inscription budgétaire en 2022.

Extrait du mail reçu : Hier je visitais l'école de mon fils.

Je vis un banc de couleur vive, dans la cour. Je demandai si c'était le seul endroit où s'asseoir.

- Et il me répondit : " Non, c'est le banc des copains. Quand quelqu'un se sent seul ou ne trouve pas de partenaire de jeu, il va s'asseoir là et les autres l'invitent à jouer avec eux."

- Je lui dis que je trouvais cette idée formidable, et je lui demandai s'il l'avait déjà utilisé lui-même ?

- Il me dit : " Oui au début de l'année, quand j'étais nouveau ici. Je m'y suis assis et un autre élève est venu m'inviter à jouer avec lui. Cela m'a fait plaisir. Et maintenant, quand je vois que quelqu'un y est assis, je l'invite aussi à jouer."

Super idée sur l'entraide et la bienveillance à mettre en place dans toutes les cours de récréation)

14. Questions des parents élus:

Le banc des copains : La mairie émet un avis favorable.

Les enseignantes précisent qu'elles ne voient pas d'enfants seuls dans la cour et que les rares fois où cette situation se présente, elles interviennent avec les autres enfants.

Les dates des prochains conseils d'école sont le vendredi 01/04/2022 et le vendredi 24/06/2022.

L'équipe enseignante tient à remercier tous les membres du conseil pour leur présence et leur investissement.

La séance est levée à 19h 20.

Fait à SACY-LE-GRAND, le 22 octobre 2021.

La directrice de l'école

Mélanie TETU



Destinataires :

- Madame l'inspectrice de l'éducation nationale, *chargée de la circonscription de Clermont* ;
- Madame le maire de la commune de Sacy-le-Grand,
- Madame le maire adjoint de la commune de Sacy-le-Grand, *chargée des affaires scolaires*,
- Mesdames les représentantes des parents d'élèves élus ;
- Registre des comptes rendus des conseils des maîtres.